



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 2 FEVRIER 2024
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 12 février, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

En présentiel

Isabelle ARNOULD, Jean-Marie BERTIN, Patricia FASSETNET, Sylvie MANIERE, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN,

En visio :

Martine BAVARD, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Claudie GAUTHIER, Maryline MANTION, Dominique PERILLOUX, Christiane OUDOT,

Pouvoir :

Guillaume GERMAIN à Isabelle ARNOULD

Etaient excusés :

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Corinne BONNARD, Isabelle BOUCLANS, Eric FLEURY, Sophie LARUE BOLIS, Bruno MACHARD, Bertrand REZARD, Michel TOURNIER,

**DELIBERATION 2024-1 : approbation du Procès-Verbal du Comité syndical
du 20 novembre 2023**

Vu l'article 33 du règlement intérieur du Comité syndical,

Le Procès-Verbal de la séance du 20 novembre 2023 a été adressé aux membres du Comité syndical par mail en date du 2 février 2024 à l'appui des convocations au présent Comité syndical.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Comité syndical décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 20 novembre 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,

Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.